



FORMATION

Prévention des violences en âge scolaire

OBJECTIFS

- Apprendre à intervenir en établissements scolaires de la maternelle au lycée.
- Dépister les violences, en partenariat avec les chefs d'établissements.
- Transmettre aux enfants les notions de consentement et de respect de leurs limites.

1er MODULE

« maternelle et élémentaire »

du 5 au 8 juillet 2026

Pré requis : avoir suivi les bases

Petite section:

- Découvrir son corps et le sentir

Moyenne section:

- Je me respecte et je m'affirme. Je sais dire oui ou non. Je t'尊重

Grande section :

- Je me respecte et je m'affirme. Je sais dire oui ou non. Je t'尊重

CP :

- L'hygiène. Le féminin / le masculin. Le contact

CE1 :

- La reconnaissance des émotions. Les sensations associées et les mots pour le dire

CE2 :

- Comment dire stop à bon escient

CM1 :

- Dire quand ça nous dérange. Evoquer les raisons qui nous freinent et les conditions pour en parler.

CM2 :

- Je respecte l'autre, je respecte les différences.

2e MODULE

« collège et lycée »

du 10 au 12 juillet 2026

Pré requis : avoir suivi le module 1

6e

- Moi et les autres

5e

- Oui, je change

4e

- Les différents types de violences

3e

- Construire les relations

2nde

- La violence sexuelle, qu'est-ce-que c'est?

1ere

- Relation amoureuse et violences sexuelles, où est la limite?

Terminale:

- Le désir, la passion et la relation saine.



Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Courriel :

Téléphone :

Module 1, Maternelles-primaires (4 jours). Tarif 400€ (128€ d'arrhes)

Module 2, Collèges-Lycées (3 jours). Tarif 300€ (96€ d'arrhes)

Il est possible de suivre de nouveau cette formation à un tarif avantageux de -70%.

Règlement par chèque à envoyer à GVS, 9 route de Joigny

89210 Brienon sur Armançon

ou virement bancaire

IBAN : FR76 1100 6406 0024 5907 3698 412 SWIFT : AGRIFRPP810

L'inscription sera effective au versement des arrhes correspondant à 32% du prix de la formation.

Il sera nécessaire de fournir un casier judiciaire vierge lors de l'envoi du bulletin d'inscription.

Le montant des arrhes sera déduit lors du règlement final à faire au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité. Un abandon en cours de formation ne justifie pas le remboursement, sauf cas de force majeure.

Deux places de révisant sont disponibles à chaque session de formation.

La restauration et l'hébergement sur place sont possibles à un prix très abordable sur réservation.

Une information plus complète sera adressée aux personnes après inscription.